

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Désignation

Equicare est une SAS enregistrée au Répertoire des Entreprises et des Établissements sous le n° 51270723300023 et un organisme de formation déclaré auprès de la préfecture de Normandie sous le n°28140308814. Son siège social est situé 10 rue Princesse Sophie de Troubetskoï 14800 Deauville. Le représentant légal de l'entreprise est Hervé Baldassari.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées. Toute formation auprès d'Equicare implique l'acceptation, sans réserve, du stagiaire des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment. Lors de la signature d'un contrat, c'est la version en cours qui s'applique pendant la durée de la prestation. Les conditions générales de vente sont transmises au bénéficiaire avec le contrat de formation.

Equicare s'engage à organiser l'action de formation intitulée Bien-Être Animal ou Ostéopathie Animale, selon l'inscription de l'élève.

## Article 1 : Prérequis

Le stagiaire est informé qu'il est nécessaire d'avoir 18 ans à l'entrée en formation et de remplir les conditions demandées dans la présentation de la formation.

## Article 2 : Organisation de l'action de formation

Chaque stage commence à 9 heures et se termine à 18 heures, avec une pause déjeuner. Une attestation de présence est délivrée au stagiaire.

## Article 3 : Conditions générales de la formation dispensée

Elle est organisée pour un effectif ne dépassant pas 14 stagiaires.

## Article 4 : Inscription & Dispositions financières

L'inscription ne sera garantie qu'à réception du dossier complet et du règlement par Equicare.

### 4.1 Modalités de paiement :

Paiement en 1 fois par virement bancaire.

### 4.2 Conditions financières

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC, les formations professionnelles n'étant pas assujetties à la TVA.

### 4.3 Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### 4.4 - Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations fournies, le client doit verser à Equicare une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la fin de la prestation ou du mois, dans le cas

d'une mission longue. À compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

#### **4.6 Clause résolutoire**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, ceci ouvrira droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit d'Equicare.

#### **4.2 Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Ce délai est porté à 14 jours s'il est conclu à distance ou hors établissement. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

#### **Article 5 : Interruption du stage**

En cas de cessation anticipée de la formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Du fait de l'organisme de formation : Equicare rétrocède au stagiaire les formations non effectuées et cesse tout prélèvement bancaire,
- Par le stagiaire, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le stage complet est due à Equicare (classiquement un cas de force majeure est reconnu quand l'événement est « imprévisible, irrésistible et extérieur »)
- Par suite de force majeure dûment reconnue et sur justificatif, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat

#### **Article 6 : Absence à un stage**

Toute absence à un stage devra être signalée par mail ou courrier RAR accompagné d'un justificatif. Toutefois, la délivrance du Certificat ne pourra être effective qu'à la condition du suivi des heures. Il sera donc proposé au stagiaire de rattraper ce stage. En cas d'impossibilité par le stagiaire, il ne pourra être réclamé à Equicare une compensation financière. Le rattrapage ultérieur de ce stage fera l'objet d'un règlement d'une formation dite « à la carte » minoré de 50%.

#### **Article 7 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'intervenant. Le bénéficiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations sans l'accord du formateur et/ou de l'organisme de formation dispensant la formation.

#### **Article 8 : Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le stagiaire à Equicare sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier interne. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de

rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Il lui suffit, pour cela, d'envoyer un courriel demandant sa suppression des listes d'Equicare, à [info@equicare.fr](mailto:info@equicare.fr)

### **Article 7 : Cas de différend**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. Une réclamation peut être envoyée par courriel à [info@equicare.fr](mailto:info@equicare.fr). Dans ce cas, une conciliation se tiendra au siège social d'Equicare, réunissant les deux parties, dans le mois suivant le dépôt de réclamation. Si la conciliation échoue, un cabinet de médiation sera saisi. Sans résolution, le Tribunal de Caen sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à :

Le :

“Lu et approuvé”

Cachet et signature